



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Bilan de l'année et préparatifs de la rentrée 2020 :  
la rectrice de l'académie de Limoges Anne Laude  
à la rencontre des élus**

Limoges, le 27/07/2020

Au cours de la semaine dernière, la rectrice de l'académie de Limoges Anne Laude a organisé dans les trois départements de l'académie, sous l'égide des préfets de département concernés, des rencontres avec les élus.

Celles-ci ont été l'occasion de remercier plus généralement l'ensemble des élus de l'académie qui ont travaillé en étroite collaboration avec les services de l'éducation nationale durant toute la durée de la crise sanitaire.

Au-delà du bilan partagé, ces rencontres ont également été l'occasion de présenter les préparatifs pour la rentrée scolaire de septembre 2020. Cette rentrée intervient dans un contexte particulier, marqué par la situation sanitaire liée au Covid-19. Elle a vocation à se dérouler dans un contexte de vigilance de l'ensemble de la communauté éducative face à cette situation, notamment quant au respect des gestes barrières. L'état actuel de la doctrine sanitaire n'implique pas d'autres restrictions quant aux modalités d'accueil des élèves et au fonctionnement des écoles, collèges et lycées. La préparation de rentrée se fait sur la base d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

Le protocole sanitaire qui repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique le 7 juillet 2020, précise les modalités pratiques de fonctionnement des écoles et des établissements scolaires à compter de la rentrée scolaire 2020 est publié :  
<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/guide-sanitaire-rentre-scolaire-2020-2021-dans-le-contexte-covid-19-70028.pdf>

---

### CONTACT PRESSE

Cellule Communication  
Cabinet de la rectrice  
05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 53  
[ce.communication@ac-limoges.fr](mailto:ce.communication@ac-limoges.fr)

Rectorat de Limoges  
13 rue François Chénieux  
87031 Limoges Cedex

Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies. Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats...), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible. Toutefois, les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte. La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. En fonction de leur taille, les écoles et les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant leurs déplacements.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique est prévu et consultable dès à présent : <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>.

---

#### **CONTACT PRESSE**

Cellule Communication  
Cabinet de la rectrice  
05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 53  
[ce.communication@ac-limoges.fr](mailto:ce.communication@ac-limoges.fr)

Rectorat de Limoges  
13 rue François Chénieux  
87031 Limoges Cedex